

1. *Débitrice:* **Fischer John SA**, Rue du Moulin 64a,  
2732 **Reconvilier**
2. *Echéance de la contestation de l'état de collocation:*  
05.09.2002 jusqu'au 25.09.2002
3. *Echéance de la contestation inventaire:* 05.09.2002  
jusqu'au 15.09.2002
4. *Remarques:* Pendant la durée du dépôt de l'inventaire, les créanciers peuvent, pour éviter une exclusion, déposer auprès de l'agence soussignée une demande de cession à teneur de l'article 260 LP, concernant les actions en responsabilité selon l'art. 752 à 758 CO contre les responsables de la société en faillite que l'administration de la faillite renonce à introduire et les cinq créances que l'administration de la faillite renonce à recouvrir. Si pendant la durée du dépôt les décisions de l'administration de la faillite ne donnent lieu à aucune action en contestation, elles seront considérées comme acceptées.  
Les documents peuvent être consultés à l'office soussigné ainsi que "sur rendez-vous" à l'office des poursuites et des faillites du Jura bernois - Seeland, 2501 Bienne.  
Office des poursuites et des faillites du Jura bernois-Seeland,  
Agence de Moutier  
2740 Moutier  
(00022761)